

nom de lieu

**Barre**

antériorité

date la plus ancienne attestée :

1614

source :

Dénombrement La Mothe Darrache

lieux-dits	type de lieu	quartier	cadastre	IGN
Barre	maison	Campagnac	AO	4847-636
secteur de Barre	secteur cadastral	Campagnac	AO	4847-636
terres de Barre	terre agricole	Campagnac	AO	4847-636
tuc de Barre	lieu élevé	Campagnac	AO	4847-636



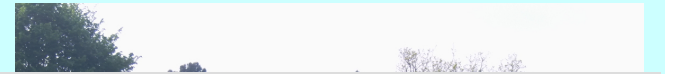
maison Barre-en-haut

Le toponyme Barre désigne indistinctement à Soustons une zone comprenant des terres agricoles, deux maisons faisant partie de ce domaine – dénommées en français local l'une Barre-en-haut et l'autre Barre-en-bas –, ainsi qu'une motte érigée de main d'homme. Ces biens-fonds sont répertoriés dans un dénombrement daté de 1614, rédigé en français et publié par Francis Hirigoyen dans *Histoire de la vicomté de Maremne...*, p. 315. C'est notre attestation la plus ancienne.

'*Barre*', en occitan, recouvre des significations diverses : « barre de bois ou de fer, bâton, perche ; levier, brimbale, barre de gouvernail ; os, vertèbre ; trait de plume ; partie d'un prétoire ; amas de sable, de roches devant un port, l'embouchure d'un fleuve ; blocage nerveux » (S. Palay, V. Foix, F. Arnaud, L. Alibert, F. Mistral.) D'autres sens s'y sont ajoutés en ancien et moyen français : « barrière, porte, palissade, clôture » (F. Godefroy). Tous ces sens se retrouvent en français moderne car le mot est commun aux deux aires linguistiques. Sa polysémie est très riche.

Certains étymologistes rattachent le gascon '*barre*', le provençal '*barro, baro*', de même que le français barre à un latin vulgaire \**barra* dont l'existence est démontrée par leurs correspondants français, italiens, espagnols et occitans (A. Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*). Explication : le latin médiéval *barra* a recueilli les sens de deux mots du latin classique, *fustis* et *vectis* (Du Cange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*) signifiant pour l'un « bois coupé, bûche, pieu, gaule, bâton, gourdin, fléau (pour le blé) », pour l'autre « levier, barre (pour fermer une porte), verrou, pilon, barre (pour mettre en mouvement une machine), brancard, civière ». Une profusion de sens portés par l'étymon.

D'autres auteurs (F. Mistral, L. Alibert, P. Guiraud) ont rapproché \**barra* du latin classique *vara* « traverse de



bois, bâton fourchu, chevalet (de scieur de bois) », lui-même dérivé de l'adjectif *varus* « opposé » (F. Gaffiot). Première explication qui permet de dégager une unité minimale de signification « barrière, obstacle » porté par cet étymon et pouvant convenir pour le référent /MOTTE CASTRALE/. Explication très suggestive car elle n'énumère pas que des sens, comme font les dictionnaires, mais permet dans cette vaste polysémie de dégager un noyau de sens.

Un autre étymon, le gaulois \**barro*, lui-même rattaché à une racine oronymique \**bar* pré-celtique et peut-être pré-indo-européenne, est avancé pour expliquer l'origine des noms de lieux : Bar (Ardennes), Bar-le-Duc (Meuse), Bar-sur-Aube (Aube), Bar-sur-Seine (Aube), Barr (Haut-Rhin), Barre (Tarn) etc. (A. Dauzat et Ch. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*) et Bor-et-Bar (Aveyron), Barn (Tarn, commune d'Assac), Barre (Tarn), Le Barrez (Aveyron, Cantal) in Bénédicte Boyrie-Fénié et Jean-Jacques Fénié, *Toponymes des pays occitans*. Selon A. Rey (*op. cit.*), « on reconstitue [ce mot celtique] par l'irlandais *barr* "sommet", le gallois *barr* "sommet, cime", d'où "branche", comme le breton *barr* ». Soit puisque les savants le disent. Mais de là, attribuer tout de go, pour le Barre soustonnais, une racine oronymique à une construction faite de main d'homme, est-ce bien raisonnable ?

Nous pensons que la méthode consiste moins à identifier les étymons qu'à isoler les sèmes d'un signifiant dans un contexte précis. Un même mot peut avoir plusieurs sens et les sèmes qu'il véhicule peuvent être plus ou moins proches. Le contexte, la situation d'interlocution permettent dans l'acte de communication de choisir ceux qui sont adéquats au désigné.

Deux sèmes ont été individualisés, celui d'obstacle, celui de hauteur. Ils interfèrent dans le vocable **Barre** pour désigner à la fois la configuration du site et sa destination. Fût-elle un *tuc* artificiel – voir l'entrée **Tuc (Le)** – la motte de Barre était destinée à faire barrière. Oronymie et construction défensive interfèrent.

graphie occitane normalisée

**Barra**

notation phonétique API

[ˈbarə]